

— Qui êtes-vous ?

— Je suis né à Boulogne-sur-Mer, il y a quelque temps... En 1947, très précisément ! Après avoir fait mes études à Roubaix puis à Lille, j'ai été reçu à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, où j'ai préparé l'agrégation. Après deux années passées en coopération, en Tunisie, j'ai été nommé, en 1973, enseignant à l'Université d'Orléans. C'est ce qui m'a fait venir à Orléans...ville où je ne connaissais personne... et où j'ai été bien accueilli !

Je suis marié depuis 1969 avec Monique, professeur d'Université en mathématiques. Nous avons trois filles (Isabelle, Véronique et Catherine) et cinq petits-enfants (Mathieu, Victor, Anna, Adèle et Pierre) et nous habitons à Orléans La Source depuis 1973.

— Quel est votre parcours politique ?

— Tout commence par des mouvements de jeunesse où j'ai eu la chance de prendre très tôt des responsabilités. C'est ce qui m'a conduit à prendre ensuite des engagements politiques. Je crois encore aujourd'hui qu'il est essentiel d'inciter les jeunes à prendre des responsabilités et des initiatives !

J'ai eu des responsabilités associatives et syndicales, mais je me suis surtout engagé dans la politique, au PSU d'abord puis au Parti Socialiste. Les partis sont souvent critiqués : pourtant sans partis il n'y a pas de démocratie ! Ils doivent être très ouverts à nos concitoyens et proches d'eux.

J'ai été élu député du Loiret en 1981, puis réélu deux fois en 1986 et en 1988.

En 1989, j'ai été élu maire d'Orléans, puis réélu en 1995. J'ai présidé l'agglomération pendant 12 ans. J'ai présidé pendant trois ans l'association des maires des Grandes Villes de France.

Je suis entré au gouvernement en 1991, à la demande de François Mitterrand. J'ai été membre du gouvernement d'Edith Cresson, puis de celui de Pierre Bérégovoy. J'étais secrétaire d'Etat chargé des Collectivités Locales (c'est-à-dire les communes, départements et régions). A ce titre, j'ai défendu plusieurs textes de loi devant le Parlement, en particulier une loi qui a permis de beaucoup développer l'intercommunalité et une loi qui a mis fin au monopole des pompes funèbres et a prévu plusieurs mesures pour protéger les familles endeuillées.

J'ai aussi rédigé trois rapports pour différents gouvernements : un sur les retraites, un sur la politique de la ville (et la ville du futur) et un autre sur les conditions de mise en œuvre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (l'APA), qui est aujourd'hui en vigueur.

Je suis sénateur du Loiret depuis 2001. J'ai donc une connaissance très précise des deux assemblées qui composent le Parlement : l'Assemblée Nationale et le Sénat.

— Qu'avez-vous fait en tant que maire ?

— Je me suis efforcé, avec toute mon équipe, de développer Orléans, d'en faire toujours davantage une capitale régionale. J'ai aussi beaucoup œuvré avec les maires de l'agglomération. Les réalisations n'ont pas manqué. Elles ont, je crois, marqué les habitants d'Orléans et de l'agglomération. Je pense au tramway (aujourd'hui plébiscité par 95 % des habitants), au Pont de l'Europe, au Zénith (grand succès !) à la Médiathèque, aux deux nouvelles salles de théâtre, au stade de rugby des Montées, à l'avenue Jean Zay, au centre de conférences, etc.

Sans compter tous les travaux dans les quartiers ! Réfections et réalisations importantes à La Source, à l'Argonne, des équipements de quartiers, des constructions –nombreuses !– de logements, ou de réalisations notoires pour l'environnement, comme l'Unité de traitement des ordures ménagères à Saran ou la station d'épuration très moderne de La Chapelle-Saint-Mesmin (en bord de Loire !).

Je reste très attaché à Orléans. J'y ai consacré récemment un livre "Aimez-vous Orléans ?", et je participe activement au conseil municipal et à la vie locale.

Dans une ville comme Orléans il faut de grands projets pour aller de l'avant ; il faut aussi toujours être près des habitants et s'employer à améliorer la vie quotidienne de chacune et de chacun.

— Et en tant que député et sénateur ?

— C'est une autre fonction que celle de maire. Mais tout aussi utile, prenante et intéressante. A condition qu'on s'y intéresse et qu'on fasse ce pour quoi on a été élu. Le Parlement a d'abord pour tâche de faire la loi. Je participe donc très activement aux travaux du Sénat, comme hier de l'Assemblée Nationale. Il faut penser que la loi s'applique à tous, et qu'un mot, une ligne dans la loi peut avoir des conséquences non négligeables pour chacune et chacun de nos concitoyens, aujourd'hui et demain ! Il faut donc être vigilant –d'autant plus qu'il y a des lois sur tous les sujets. Et puis le Parlement a aussi pour rôle de contrôler le gouvernement : c'est le sens des questions orales, écrites ou d'actualité.

— Etes-vous un homme proche de la population d'Orléans et du Loiret ?

— ...J'essaie de l'être. Je pars du principe que chaque citoyen doit pouvoir rencontrer un élu s'il le souhaite. Le contact constant avec nos concitoyens –notamment ceux qui souffrent, ont des difficultés, sont au chômage– apprend beaucoup : il m'incite à mettre les vrais problèmes au cœur de mon action politique et des projets que je soutiens pour l'avenir. Le contact humain est essentiel. Sans lui, l'action publique tombe dans la "technocratie". Il faut être proche de tous, faire

"remonter" à Paris les problèmes de nos concitoyens. Je m'efforce de défendre les solutions conformes à la justice et à la solidarité, sans oublier –c'est une autre de mes motivations– qu'il faut permettre à chacune et à chacun de prendre des initiatives, d'entreprendre, de se former, de se cultiver, d'aller de l'avant... Une société de solidarité n'est pas pour moi une société d'assistance !

— Quelle est votre position au sujet des "seniors" ?

— Le rapport dont je parlais tout à l'heure s'appelait : "Changer la retraite : propositions pour développer le bénévolat des retraités et préretraités". Il date de 1984. S'il est depuis longtemps épuisé, son objectif reste pleinement d'actualité : les "seniors" ont beau-

coup à apporter à la société. Il faut leur permettre de valoriser ce qu'ils savent (leurs connaissances) et ce qu'ils sont (leur expérience) au service de la société tout entière. C'est encore une fois, le contraire de l'assistance : c'est le partage !

— Et au sujet des plus faibles et des handicapés ?

— Il faut d'abord les reconnaître comme des citoyens à part entière, et leur permettre de vivre tous les moments et tous les aspects de la vie comme des citoyens à part entière. Cela suppose qu'on se donne les moyens de la solidarité nationale. Sans solidarité, la société n'est plus humaine !

*Propos recueillis par Annette Gautier
et Hélène Selleron*